

ENVIRONNEMENT

Le chantier du parc éolien en mer est lancé

DIEPPE - LE TRÉPORT (76) Ils s'appellent TSM Texel, Flintstone et JLD Ambre, et on peut déjà les distinguer au loin en mer, encore pour quelques semaines. Chacun de ces bateaux a une mission bien précise dans le cadre du lancement officiel des travaux du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport.

ANNE-SOPHIE GROUÉ-RUAUDEL

Chose promise, chose due. Les travaux de construction du parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport ont commencé, en ces premiers jours de janvier 2024, « avec l'arrivée des navires d'opérations », note un communiqué du porteur de projet. À terme, 62 éoliennes alimenteront à partir d'octobre 2026 près de 850 000 personnes par an en électricité durable, soit plus des deux tiers de la population de la Seine-Maritime. Trois navires, TSM Texel, Flintstone et JLD Ambre, « visibles depuis la côte et dans le port, vont assurer le bon déroulement de ces travaux ». Ils resteront sur place plusieurs semaines. Mais quelles seront leurs missions ?

1 RECHERCHER DES DÉBRIS

Depuis le 2 janvier, le navire TSM Texel « procède à une recherche de débris susceptibles de perturber les travaux d'installation



Inspecter les fonds marins pour éviter que des objets gênent l'installation des pieux : c'est la mission du TSM Texel. Photo EMDT

des protections anti-affouillement. Pour cela, un ROV (véhicule télécommandé) sera immergé et inspectera les fonds marins afin de vé-

rifier si des objets sont susceptibles de gêner les travaux ». Dans ce cas, soit l'objet est déplacé, soit il est remonté sur le pont du navire en fonction de sa taille et son poids.

2 PRÉPARER LES PIEUX DES FONDATIONS

Depuis le 8 janvier, le navire Flintstone « effectue la première campagne de « protection anti-affouillement ». Ces travaux consistent en la pose de granulats en deux couches aux emplacements destinés à accueillir les pieux des fondations ». Une première couche de 80 cm sur environ 7 m de diamètre sera déposée avant l'installation des pieux qui aura lieu plus tard dans l'année. Une seconde couche dite

« d'armure » sera déposée lorsque les pieux seront installés. « Cette seconde couche servira également à protéger les câbles aux quatre pieds des fondations "jacket" ».

3 SÉCURISER LA ZONE

Pour être au fait des règles de navigation et de sécurité maritime, on peut consulter le site d'EMDT (<https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/le-projet/usagers-mer/>). De plus, une carte est consultable en ligne, permettant aux usagers de la mer de retrouver toutes ces informations ainsi que le positionnement des bouées de suivi environnemental.

Le parc éolien en mer Dieppe Le Tréport

